

LES ACTEURS DU CHANTIER

LE MAÎTRE D'ŒUVRE : LA DIR MÉDITERRANÉE

De G à D : Stéphane Cateura, Jean-Paul Faure et Stéphane Le Saos (chargés de travaux), Jean-Philippe Covin (chef de projet)



« Une équipe assure la direction de l'exécution des travaux »

Présentez-nous la DIR Méditerranée ?

La Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Méditerranée fait partie des onze DIR de France en charge de la gestion du réseau routier national (routes nationales et autoroutes non concédées) en matière d'entretien, d'exploitation et d'ingénierie. Son périmètre d'intervention couvre le réseau situé sur les anciennes régions Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon pour ce qui concerne l'entretien et l'exploitation. A travers le service d'ingénierie de Mende-Montpellier, elle intervient au-delà de ce périmètre sur des missions de maîtrise d'œuvre en phase études et travaux.

Quelles sont les missions de la DIR Méditerranée sur l'opération de la RN122 ?

Après la réalisation des études d'avant-projet puis de projet pour l'ensemble de l'opération, une équipe de quatre personnes assure actuellement la direction de l'exécution des travaux de la 1^{ère} phase du chantier.

À ce titre, nous avons participé à la consultation des entreprises et à l'analyse des offres. Réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, cette première phase est découpée en quatre marchés : les giratoires du point d'échanges du Pas du Rieu (mis en service) et de Tronquières, l'ouvrage n°7 de franchissement de la voie de rétablissement de l'actuelle RN122, la section neuve du contournement sud d'Aurillac, qui couvre les 2,5 km du tracé entre les giratoires du Garric et de la Poudrière, ainsi que l'ouvrage d'art n°6 sur la commune d'Aurillac qui permettra le franchissement de la voie ferrée (ligne Aurillac-Figeac).

Quelles sont les caractéristiques de cette opération ?

Ce chantier est réalisé dans un environnement urbain très contraint, avec la présence de nombreux réseaux (gaz, électricité, assainissement et eau potable, téléphonie,...), à proximité immédiate de l'aéroport d'Aurillac, les travaux devant s'adapter à

ses contraintes d'exploitation, et de la voie ferrée Aurillac-Figeac. Il occasionne par ailleurs des perturbations importantes à la circulation routière sur les voiries concernées par les rétablissements à construire.

Au-delà de la coordination des différents chantiers et des entreprises qui interviennent, de nombreuses interfaces sont donc à gérer avec les gestionnaires routiers et de réseaux concernés. Il nous permet par ailleurs de mettre en application différents procédés de génie civil, notamment avec un mur de soutènement construit selon la méthode dite de la terre armée consistant à assembler des armatures en fibres synthétiques avec des parements en béton préfabriqué, le tout remblayé par couches successives de matériaux de bonne qualité.

via
infos



Le chantier avance !

Section majeure de la déviation de la RN122, Garric-Poudrière sera livrée fin 2019 - début 2020

Chantier de terrassement en cours à la Sablière

INFORMEZ-VOUS !

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Ligne Info chantier
(appel gratuit)

N° Vert 0805 38 38 45

www.rn122-sansac-aurillac.fr

Pour vous renseigner et être à votre écoute tout au long des travaux, la ligne «Info Chantier» est ouverte en semaine de 9h à 12h et de 14h à 18h

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

SITE DE CLERMONT-FERRAND
7 rue Léo Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1



L'édito

Lancés en 2018, les travaux de l'opération RN122 Sansac-Aurillac sur les 2,5km de la section neuve du contournement sud d'Aurillac avancent, sans retard, depuis le début de cette année. Début 2019, deux nouveaux chantiers ont ainsi été engagés :
→ le barreau Garric - Poudrière. Les travaux ont débuté au niveau du futur giratoire du Garric et se poursuivent actuellement au niveau du futur giratoire de la Poudrière ainsi que sur la

section courante comprise entre la voie ferrée et l'actuelle RN122.
→ l'ouvrage d'art n°6, pont-route au dessus de la voie ferrée portant la ligne Aurillac - Brive.

Ces travaux peuvent entraîner quelques nuisances que les entreprises s'attachent à réduire. En matière de circulation, aucune coupure n'est prévue sur l'actuelle RN122 au niveau de l'entrée sud-ouest de l'agglomération aurillacoise.

La DREAL remercie l'ensemble des riverains de ces travaux et usagers pour la compréhension dont ils font preuve durant cette période.

La mobilisation sans faille de l'ensemble des intervenants du projet permettra, comme prévu, la mise en service du contournement sud d'Aurillac pour fin 2019 - début 2020

Françoise Noars
Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

LES ACTUS DU CHANTIER

LES TRAVAUX DE LA SECTION GARRIC - POUDRIÈRE

Engagé depuis le début d'année 2019, ce chantier, d'un montant d'environ 9M€, comprend l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en service du contournement sud d'Aurillac. Cela concerne :

- des terrassements, en majorité réalisés au printemps 2019
- deux bassins d'assainissement pour traiter la totalité des eaux de chaussée, écrêter les débits en cas de fortes pluies et piéger une éventuelle pollution accidentelle sur la section,
- un mur de soutènement, réalisé selon la méthode de construction dite de la terre armée.
- des chaussées : 2,5 km de route à 2x1 voie et 2 giratoires
- les équipements : dispositifs de retenue, signalisation, murs anti-bruit...

→ 1 000 M²
de panneaux acoustiques
sur 600m de linéaire

→ 6M
hauteur du mur de
soutènement de 120 m de long

→ 90 000 M³
de matériaux extraits, dont 60 000 m³
réutilisés pour les remblais routiers

→ 23 000 T
d'enrobés

Les travaux réalisés par le groupement d'entreprises Colas - Matière - Aximum ont débuté par la construction du giratoire du Garric. Les terrassements du giratoire de la Poudrière et de la section courante entre la voie ferrée et la RN122 ont démarré dès la fin de l'hiver.

Les terrassements se poursuivront cet été au niveau de l'ouvrage d'art n°7 une fois que la circulation de l'actuelle RN122 aura basculé sur le rétablissement en cours de finalisation sous l'ouvrage. La réalisation des chaussées sera engagée en fin d'été jusqu'en octobre.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA RN122 ET L'OUVRAGE D'ART N°7

Cette zone de travaux comprend :

- Un pont routier, l'ouvrage d'art n°7 : Il permet au projet de franchir la voie de rétablissement de l'actuelle RN122 qui sera reclassée dans le réseau départemental. Les chaussées sur ouvrage seront réalisées en même temps que celles de la section courante du projet, en tout début d'automne.

- Le rétablissement routier de l'actuelle RN 122 sous l'ouvrage n°7 : 80 000 m³ de matériaux ont été extraits pour réaliser ce rétablissement, dont une majorité a été réutilisée pour monter le remblai entre la zone d'activités Baradel-Tronquières et l'ancienne décharge d'Aurillac.

Ces ouvrages terminés, la circulation de l'actuelle RN122 empruntera le rétablissement passant sous l'ouvrage de manière définitive, et les travaux du barreau Garric-Poudrière se poursuivront de part et d'autre.



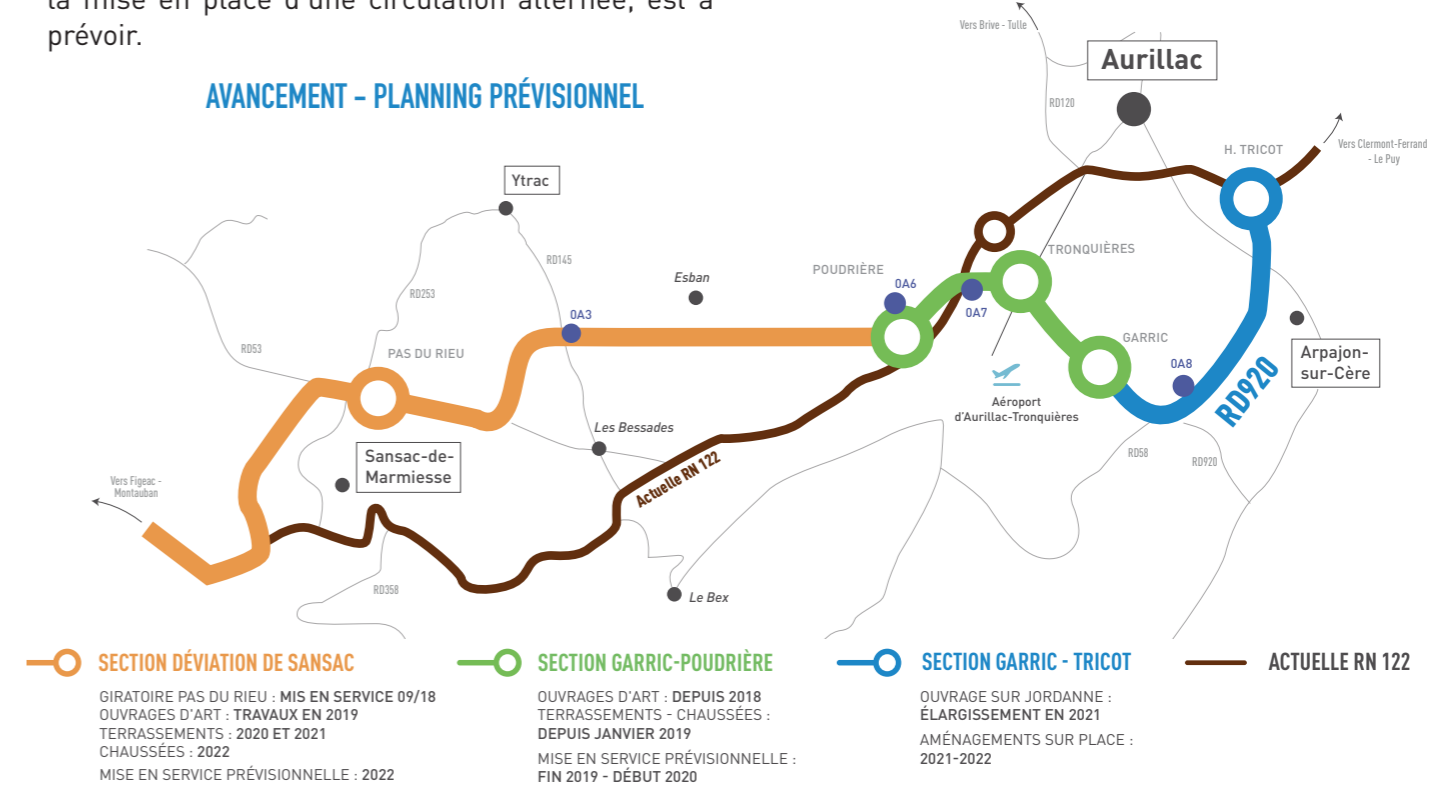
INFOS CIRCULATION

- **Durant cet été**, les travaux vont se concentrer sur la zone de la Sablière, entre le futur giratoire de la Poudrière et le rétablissement de la RN122 sous l'ouvrage d'art n°7. Le projet et l'actuelle RN122 sont concomitants sur cette zone et, même si le chantier sera isolé de la circulation, une réduction de la largeur circulaire et donc de la vitesse, voire la mise en place d'une circulation alternée, est à prévoir.

Nous vous rappelons qu'il est dangereux de se rendre sur les secteurs de chantier du projet. Il est strictement interdit aux piétons, aux cyclistes et à tous véhicules d'y pénétrer.

- **En juillet**, le rétablissement de l'actuelle RN122 sous l'ouvrage d'art n°7 sera mis en service. Comme pour toute nouvelle section, il est conseillé de circuler avec prudence sur ce nouvel aménagement.

AVANCEMENT - PLANNING PRÉVISIONNEL



ZOOM SUR

LES MESURES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT



Des mesures spécifiques sont mises en œuvre pour compenser les impacts résiduels du projet sur les milieux naturels. Elles sont localisées sur un même secteur, situé à proximité directe du tracé, au sud-ouest de la forêt de Branviel.

À ce titre, l'Office National des Forêts (ONF) assure, pour le compte de la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL), la gestion de la zone de compensation relative aux boisements. Le plan de gestion porte sur 30 ans, avec, dès 2019, la plantation d'une chênaie sur près de 3ha (près de 4000 plants), la restauration d'une chênaie dégradée ou encore la création d'une haie bocagère.

De même, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne a été missionné par la DREAL pour mettre en œuvre un plan de gestion des zones humides sur une durée de 30 ans également, avec la création en 2019 d'une mare, la restauration de l'alimentation de la zone humide et la reconversion de surfaces cultivées en prairie permanente.